

Les Modalités d'admission à l'internat

Les élèves qui sont affectés au LGT Jules Ferry, doivent lors de l'inscription faire une demande spécifique d'admission à l'internat.

La décision est prise par le chef d'établissement, dans la limite des places disponibles pour le niveau d'enseignement et après consultation d'une commission.

Critères principaux de sélection des internes :

- élève en situation de handicap physique avéré, ou raison médicale compatibles avec la vie à l'internat.
- distance qui sépare le domicile du lycée (les communes limitrophes ne sont pas prioritaires);
- situation sociale des familles

☞ La décision d'admission à l'internat est valable pour une année scolaire.

☞ La demande doit être renouvelée chaque année scolaire.

☞ L'admission à l'internat implique le strict respect de son règlement intérieur.

Les Tarifs

applicables au 1er janvier 2021

Classes de CPGE (5 nuits):	1966 €
Classes du secondaire (4 nuits) :	1512 €
CPGE, STS (4 nuits):	1710 €

☞ Pour les familles des élèves scolarisés dans les classes de 2nde, 1ère et Terminale, qui rencontreraient des difficultés financières, le lycée peut apporter une aide par le biais des fonds sociaux lycéens.

L'internat est fermé les weekends, les jours fériés et les congés scolaires



HORAIRES & MOUVEMENTS



Les élèves internes sont accueillis du lundi matin (7h30) au vendredi après les cours. Seuls les étudiants de CPGE peuvent bénéficier d'un hébergement le vendredi soir.

☞ **17h10 à 18h30**
Ouverture des dortoirs



☞ **18h30 à 19h00** Repas du soir
1^{er} appel de présence:
Présence obligatoire des élèves au repas du soir.
☞ **19h30 à 7h20 : 2^{ème} appel de présence :**
Présence obligatoire des élèves dans leur chambre.

ETUDES SURVEILLÉES



☞ **19h45 à 21h30** Étude du soir:
L'élève a l'obligation de travailler dans sa chambre ou en étude collective. Pendant cette période, le silence absolu est de rigueur et tout déplacement doit être autorisé par le surveillant.

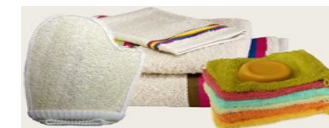
☞ **19h30 à 22h00 : Repos silencieux.**

☞ **21h45 à 22h00 : 3^{ème} appel de présence :**
Extinction des feux et coucher, le silence total est de rigueur.

☞ **6h45 Réveil, lever et toilette (4^{ème} appel de présence) :**
Obligation par les élèves de se faire pointer par les surveillants.

☞ **7h20: Fermeture des dortoirs.**

☞ **7h10 à 7h45 : Petit-déjeuner.**



TROUSSEAU

Le lycée ne fournit pas les draps, l'alèse, couvertures, oreillers et linge de toilette, il appartient aux familles de le faire. L'établissement n'assure pas le service de blanchissage. Le trousseau de l'élève interne devra être établi en conséquence afin que celui-ci puisse respecter les règles élémentaires d'hygiène individuelle et collective. L'usage de chaussons est obligatoire dès l'entrée dans le dortoir.



LA BAGAGERIE:

Une salle est à la disposition des internes leur permettant de déposer leurs valises le lundi et le vendredi.